

BAREME OFFICIEL DES HONORAIRES DE NEGOCIATION DE L'AGENCE

Pourcentage appliqué sur le montant du prix de Cession : Murs – Fonds de Commerce

Jusqu'à 100 000 €	10% HT
de 100 001 € à 300 000 €	9% HT
de 300 001 € à 500 000 €	7% HT
de 500 001 € à 1 000 000 €	6% HT
au delà de 1 000 001 €	5% HT

Forfait minimum de 5.000€ HT

Pourcentage appliqué pour une Location

Location pure : 30 % HT sur le montant du loyer annuel
Cession Droit au bail – Location avec droit d'entrée : 10% HT du
DAB + 20% HT sur le montant du loyer annuel

Forfait minimum de 3.500€ HT

Nos honoraires de négociation et de conseils sont calculés sur un pourcentage
du prix de vente indiqué sur chaque type de mandat de vente ou de recherche.

Conformément aux usages locaux, **La rémunération est à la charge de l'acquéreur,**
sauf convention expresse différente entre les parties.